**Stage CFDT : Introduction au droit de la sécurité sociale**

**25 septembre - 29 septembre 2023**

Responsables enseignants : Laetitia Driguez et Joseph Morin, Maîtres de conférences (ISST). Responsable syndicale : Sabrina Zouane (CFDT)

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Lundi 25 septembre** | **Mardi 26 septembre** | **Mercredi 27 septembre** | **Jeudi 28 septembre** | **Vendredi 29 septembre** |
| 9hAccueil et présentation \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_La place du tribunal judiciaire dans l’organisation juridictionnelleLaetitia DriguezISST | 9hLa fonction d’assesseurDelphine Serre Professeur en sociologieUniversité Paris cité | 9hL’accident du travail : prise en charge et indemnisation Joseph MorinISST | 9 hLa maladie professionnelle : prise en charge et indemnisationJoseph MorinISST | 9hIntervention confédérale CFDT Sabrina ZouaneEdwina LamoureuxCFDT11hRestitution des synthèses |
| 14hSuite du coursTravaux de groupeLes bases de la recherche juridique : maniement des codes et des bases de données | 14hLe rôle de l’assesseur dans la procédure au sein du pôle socialDelphine Chauffaut et Patrick Jamik Magistrats au tribunal judiciaire de Paris | 14hTravaux de groupeLes bases du raisonnement juridique : cas pratiques   | 14hPrise en charge des risques psycho-sociaux : approche *in vivo* David Van der Vlist/ Frédéric Durif Jonsson (avocats au barreau de Paris)  | 14hBilan de la sessionLaetitia DriguezJoseph MorinSabrina Zouane |
| 17h-17h30 : temps de préparation de synthèses par petits groupes |  |

**PRESENTATION DE LA FORMATION**

**Public**: Cette formation s’adresse aux assesseurs salariés CFDT des pôles sociaux, priorité étant donnée à ceux qui n’ont pas pu bénéficier jusque-là d’une formation minimale pour occuper leur mandat. Tous les stagiaires sont assesseurs au moment de la formation et ont une petite expérience du mandat. La formation n’est pas destinée aux assesseurs fortement expérimentés.

**Objectifs**: Donner une formation juridique de base aux assesseurs de pôles sociaux afin qu’ils soient à même d’apporter une contribution active au jugement des affaires portées devant les pôles sociaux des TJ.

**Contenu de la formation** : la formation alterne savoirs théoriques et travaux pratiques. Elle portera sur les contenus suivants :

* **Compréhension de l’organisation juridictionnelle et droit du procès dans ses grandes lignes**. L’objectif est de donner aux assesseurs des repères de nature institutionnelle pour comprendre plus précisément quelle place ils occupent dans le contentieux général de la sécurité sociale et quels principes du procès s’imposent à eux. Ce sera l’occasion, par exemple de délimiter l’étendue de la compétence du pôle social ou d’évoquer les spécificités procédurales liées notamment à l’oralité de la procédure. L’intervention de magistrats du siège permettra d’aborder le sujet pratique de la distribution des rôles entre ce dernier et les assesseurs dans le cadre du procès. Une sociologue qui a travaillé sur la fonction d’assesseur aux côtés des magistrats professionnels exposera les conclusions de ses travaux et suscitera des échanges avec les stagiaires.
* **Régime de prise en charge des accidents du travail et des maladies professionnelles :** Le but de ces deux cours est de délivrer aux participants une connaissance des règles de reconnaissance applicables aux accidents du travail comme aux maladies professionnelles. L’accent sera d’abord porté sur les critères de prise en charge d’un accident : soudaineté de l’événement, rapport causal avec l’activité professionnelle. Sera ensuite présenté la qualification de maladie professionnelle, en particulier l’articulation entre la prise en charge par « tableau » et « hors tableau ».
* **Exercices pratiques à visée méthodologique**. L’objectif est d’aider les stagiaires à se familiariser avec les ressources documentaires en droit et avec le raisonnement juridique. Tous les exemples seront pris en droit de la sécurité sociale. Les stagiaires seront ensuite invités à mettre en application les éléments théoriques abordés au cours de la semaine dans le cadre de petits cas pratiques où il leur sera demandé de rédiger une petite argumentation juridique.
* **Exercice de synthèse** : Ces synthèses consistent en des séquences quotidiennes d’appropriation des connaissances en autonomie. Les stagiaires sont organisés en groupes. Ces groupes se réunissent (de préférence) tous les après-midis de 17 h 00 à 17 h 30 pour un échange autour de 3 thèmes : 1) qu’est-ce que j’ai appris aujourd’hui ? 2) quels sont les idées ou éléments qui me paraissent particulièrement importants à retenir ? 3) comment je pourrai mobiliser ce que j’ai appris dans l’exercice de mon mandat ? Ces synthèses seront mises en forme dans le cadre de petits diaporamas et présentés vendredi devant l’ensemble du groupe.